

L'ENTRAÎNEUR, L'EMPRISE

Philippe Liotard

L'enquête menée durant dix-huit mois a permis de recueillir une dizaine de témoignages de victimes ayant enduré des violences sexuelles (attouchements, harcèlement, viol...). Ce qui m'a surpris, c'est le nombre d'affaires restées secrètes... et qui le resteront. Mais la surprise la plus importante provient du rôle des entraîneurs dans les agressions.

Le témoignage de Clémence ainsi que l'illustration littéraire du *Décameron des femmes* encadrent ce chapitre. Le caractère poignant du récit vécu et la dimension poétique de l'œuvre littéraire dévoilent les mécanismes qui placent de jeunes athlètes sous le joug d'une figure de l'autorité sportive : l'entraîneur. Le rapport de domination et le mécanisme d'emprise qui lie l'entraîneur à ses athlètes est au centre de ces affaires. Et les violences qui en découlent ne sont qu'une modalité contemporaine de « *la relation entre la violence sexuelle et les rapports d'autorité. Le corps forcé est déjà un corps au service de l'agresseur ou de ses semblables: esclaves, servantes, employées, apprentis constituent autant de victimes désignées.* »¹

Pour spécifier l'emprise qui se joue dans le sport, nous interrogerons donc le type de relations dans lesquelles sont prises les athlètes victimes de violences sexuelles. Plus particulièrement, il s'agira de repérer comment s'opère l'influence de l'entraîneur et comment il assure son emprise, ce qui suppose d'identifier les conditions relationnelles et institutionnelles à partir desquelles elle s'impose. D'une manière générale, Marie-France Hirigoyen²

1 – Alain Corbin, « Présentation », *Mentalités*, « Violences sexuelles », Paris, Presses Universitaires de France, 1989, p. 10.

2 – Marie-France Hirigoyen, *Le Harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 1998, p. 95.

constate que l'emprise résulte d'une triple action : une action d'appropriation ; une action de domination et une dimension d'empreinte. Or, ces trois dimensions sont constitutives de la relation même de l'entraîneur à l'athlète.

L'entraîneur et son poulain : appropriation symbolique de l'athlète

Ce que traduit notamment le témoignage de Clémence, c'est le lent travail par lequel se construit la dépendance à l'égard de l'entraîneur. Elle montre de manière exemplaire, que les violences sexuelles ne sont que l'aboutissement d'une logique redoutable et insidieuse. La succession des petites violences subies habituellement par les athlètes prépare en quelque sorte le terrain à des violences autrement plus traumatisantes, sous l'effet d'une domination légitimée par la fonction d'entraîneur. Le processus d'emprise traduit alors la manière dont se fait le passage progressif d'une rencontre importante au plan sportif à l'acceptation de contraintes physiques de plus en plus insupportables pour la victime.

Les divers témoignages récoltés attestent tous de l'intériorisation de cette violence qui paraît dès lors constitutive de la relation entraîneur-entraîné(e). Cette dernière formule est à elle seule significative de la structure hiérarchique de la relation, tant le terme « entraîné » induit la passivité et la soumission à l'égard de la figure tutélaire de l'entraîneur.

Pointe ici l'idée d'une appropriation de l'athlète. Quand il en parle, l'entraîneur utilise des adjectifs possessifs : *mon* athlète, *mon* gars, *mon* équipe, *mes* filles, etc. L'appropriation symbolique passe par le langage le plus habituellement utilisé pour dire une relation de nature technique. De même, les résultats obtenus renforcent l'idée de possession. Les performances réalisées par l'athlète sont attribuées à l'entraîneur à qui l'on suggère ainsi une sorte de droit de propriété, voire de droit de jouissance. Le profit symbolique qu'il en retire provient d'un usage du corps de l'athlète légitimé par la logique sportive.

L'emprise est d'abord une rencontre qui devient une liaison particulière, basée – pour des raisons ici expressément fonctionnelles liées à la production de performance – sur la recherche de « l'ascendant ou [de] l'influence d'un individu sur un autre » (Marie-France Hirigoyen). Aussi n'est-il pas abusif d'affirmer que l'entraîneur *pos-*

sède l'athlète dans tous les sens du terme³. C'est ce qu'il faut avoir à l'esprit pour comprendre pourquoi il est possible de se soumettre à l'inacceptable lorsque l'on est sous emprise.

Domination affective : athlètes sous influence

Car l'influence exercée par l'entraîneur ne se résume pas à un apport technique. L'emprise s'exerce d'autant plus fortement qu'elle est traversée par un investissement affectif réciproque. Se joue alors un double transfert dans lequel l'entraîneur projette ses propres désirs sur l'athlète qui l'investit en retour à travers le processus d'idéalisation. C'est ce qu'illustre Clémence quand elle affirme : « *Aujourd'hui encore, je le considère comme le meilleur entraîneur que j'ai connu, meilleur que l'entraîneur national.* » L'idéalisation fonctionne à partir de l'image idéale que renvoie l'entraîneur, image survalorisée par sa compétence technique. Il s'ensuit une reconnaissance réciproque entre deux sujets unis dans une relation de compétence. *Mon entraîneur est le meilleur* répond à *mon* athlète est le/la plus performant(e), le/la meilleur(e) espoir, le/la plus motivé(e), le/la plus technique...

Un attachement réciproque s'élabore sous l'effet du travail commun et des progrès qui en résultent. L'athlète attribue ces derniers à l'influence technique bénéfique de l'entraîneur qui admire en retour la réceptivité et la maléabilité de *son poulain*. Cette relation affective est donc centrale dans la relation d'emprise, d'autant plus qu'elle affermit la dépendance, même en l'absence de réciprocité. Il n'est donc pas surprenant de constater, par exemple, l'investissement affectif d'une athlète à l'égard de l'entraîneur national que sa position institutionnelle situe comme objet de transfert privilégié : Il a « *une influence et une autorité indéniables sur moi, et je n'ignore pas quelles seraient les conséquences si je quittais le stage avant la fin* »⁴. Mais quel que soit le niveau de pratique, l'investissement affectif de l'athlète entretient chez lui/elle non seulement le désir de réussite sportive,

3 – À propos de la possession sportive et de l'envoûtement opéré par « *ces grands sorciers, gourous [...] médiums/ devins que sont devenus les entraîneurs sportifs* », se référer à Frédéric Baillette, « *Malleus athleticorum. Transes, possessions et extases sportives* », *Galaxie Anthropologique*, n° 4-5 (« Possessions, fantasmes, mythes et ravissements »), août 1993, p. 98-105.

4 – Catherine Moyon de Baecque, *La Médaille et son revers*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 19.

mais aussi le désir de plaire à l'entraîneur, d'en être reconnu(e), de s'en montrer digne, bref, d'être à la hauteur et de percevoir ainsi de la fierté dans son regard. Car la relation de l'entraîneur à ses athlètes n'est pas seulement une relation de domination, elle est aussi une relation de confiance.

Les athlètes adolescent(e)s notamment trouvent en l'entraîneur un substitut aux parents, voire même un confident. Béatrice rapporte par exemple qu'il « avait un “don” pour te mettre en confiance. Doux, délicat, même avec ses mains collantes... On parlait tellement de la vie, des difficultés. Il avait toujours les mots pour expliquer le fond de ton problème. J'étais loin de lui faire des confidences, mais tous mes petits problèmes du quotidien, il s'en préoccupait et les apaisait par son discours. Je ne le voyais pas en héros, il y avait toujours chez lui ce côté pervers que je n'appréciais pas du tout. Mais ces conversations [...] faisaient que je l'estimais et que j'avais confiance en lui. » Même perception chez Clémence-: « Il était le père imaginaire que j'aurais aimé avoir parce qu'il était le confident. Quand j'ai eu le permis, mon père ne voulait pas me prêter sa voiture. Lui, il m'a donné les clés de la sienne. Il m'a montré qu'il avait confiance en moi, alors forcément... » Cette confiance s'étend au-delà de l'influence technico-sportive valorisant ainsi la jeune femme et plus seulement l'athlète.

Au fur et à mesure des confidences, l'entraîneur devient ainsi un homme de confiance qui tisse une toile faite de familiarité et de complicité. La toile s'étend et enveloppe les athlètes dans des fils dont la solidité se consolide par la quotidienneté des rencontres et la durée du parcours sportif commun (qui couvre parfois plusieurs années). Une connivence s'établit qui se traduit par une communication faite de petits gestes, de petits mots, issus d'un code n'appartenant qu'aux sujets de la relation. Il suffit d'un geste, d'un regard pour que l'athlète et l'entraîneur se comprennent. Au doigt et à l'œil, se transmet ce qui doit l'être : une approbation, un reproche, un encouragement, un conseil technique. Une familiarité extrême se bâtit. Elle produit la certitude que personne ne peut s'immiscer dans la relation.

Et les fils invisibles de la dépendance sont bien plus forts que ceux de la contrainte objective instituée par l'organisation sportive (horaires et lieux d'entraînement, compétition, etc.). Ainsi, le regard constitue-t-il un élément fondamental de l'emprise. L'athlète, après un essai regarde l'entraîneur. Celui-ci couve d'une œillade experte et protectrice les évolutions de ses protégés. Mais

ces fils s'étendent bien au-delà des lieux d'entraînement. L'emprise agit à distance. C'est ce que nous dit Clémence-: « *J'avais cette impression qu'il contrôlait toute ma vie (vie d'athlète et vie d'adolescente). Il fallait qu'il ait toujours une main sur moi. Pendant les vacances, il m'écrivait, me téléphonait.* » L'emprise se fait plus lourde car elle s'exerce en dehors des lieux sportifs. Elle devient insupportable lorsqu'elle se manifeste par des incursions dans l'emploi du temps personnel des victimes ⁵, pouvant aller jusqu'aux visites faites à l'improviste chez une athlète qui vit seule. « *Il venait chez moi à n'importe quelle heure. La nuit surtout. Il avait toujours un prétexte. Souvent, cela me concernait. Il voulait savoir comment j'allais, il disait qu'il s'inquiétait... Puis un jour, il m'a dit clairement qu'il aimerait "tirer un coup", avoir une relation sexuelle avec moi. Secrète, bien sûr. À la fin, je n'ouvrais plus. Un jour, il a sonné pendant près d'une demi-heure.* » (Anne-Marie)

La violence de ces intrusions dans la vie privée des athlètes les place dans une angoisse permanente. Toutes les filles ont décrit le serrement à l'estomac ou le sursaut qui accompagne une sonnerie de porte, de téléphone ou la découverte d'une enveloppe de l'entraîneur dans la boîte au lettre ⁶. Par le regard, par les mots, par la main invisible qui la surplombe, l'athlète est maintenu(e) dans un état de soumission et de dépendance. Petit à petit, la proie potentielle, la future victime « *voit sa résistance et ses possibilités d'opposition grignotées. Elle perd toute possibilité de critique. Empêchée de réagir, littéralement "sidérée", elle est rendue complice de ce qui l'opprime. Cela ne constitue en aucun cas un consentement : elle est chosifiée. [...] Elle subit sans consentir, voire sans participer.* » ⁷ L'absence de réaction, la perte des possibilités critiques vient de l'osmose qui se construit entre l'entraîneur et son athlète. Mais elle résulte aussi de l'autorité de l'entraîneur, en vertu de laquelle une crainte s'établit qui conforte la relation de domination. « *L'autorité de mon entraîneur, je la respecte et je la crains.* » ⁸

5 – Les rendez-vous matinaux de Loulou à Clémence sur le chemin du lycée par exemple.

6 – Notamment en ce qui concerne les lettres non timbrées qui indiquent qu'il est passé, ce qui renforce l'envahissement des lieux de l'intimité. *Il est venu, il peut, il va revenir...*

7 – Marie-France Hirigoyen, *op. cit.*, p. 95-96.

8 – Catherine Moyon de Baecque, *op. cit.*, p. 37.

De la délégation d'autorité à l'abus de pouvoir

Car l'entraîneur incarne à la fois l'institution, le savoir, la compétence, et assure une fonction protectrice. La société lui accorde une présomption de moralité. Lorsqu'ils lui confient leurs enfants, les parents placent sous l'autorité d'un individu au dessus de tout soupçon d'autres individus qui se construisent dans la dépendance à son égard. Car à la compétence technique attendue s'adjoint la conviction d'avoir affaire à un éducateur, avec toutes les pré-suppositions bienveillantes qu'engendre une telle appellation. L'entraîneur tire son pouvoir de cette perception favorable, un pouvoir auquel l'athlète se soumet avec application sinon plaisir. Dès lors, l'entourage ayant habituellement autorité sur les jeunes (et plus particulièrement les parents) signe un blanc-seing à l'entraîneur. Ce pouvoir et cette autorité sont au centre de toutes les institutions éducatives et n'ont donc rien de scandaleux. Ce qui peut le devenir en revanche, c'est l'usage qui en est fait par ceux qui en sont dotés. Car cette totale confiance des parents vis-à-vis de l'entraîneur place les victimes entre les griffes des prédateurs.

Hors lieux, et abus de pouvoir

Les violences sexuelles prennent racines dans tous ces lieux structurés par des rapports de domination et plus particulièrement par ceux de la domination masculine. La spécificité de la relation entraîneur-athlète est imprégnée de cette structuration. En conséquence, tout ce qui se joue entre les séances techniques ou compétitives (les plus visibles) est susceptible d'être investi par des agressions d'autant plus inattendues que la confiance en l'entraîneur est partagée par l'athlète et ses proches.

La familiarité créée par la relation entraîneur-athlète peut y conduire lorsque les frontières s'abolissent entre le public et l'intime. Il existe notamment dans le sport des lieux d'intimité, comme les vestiaires, les douches. Ou plutôt s'agit-il là de lieux dans lesquels une protection peut s'ériger entre le regard masculin et les corps de femmes. Lieux de la nudité, lieux de fantasmes par conséquent, ils peuvent devenir les lieux d'une intimité redoutée. Car son pouvoir peut conduire l'entraîneur à entrer dans les vestiaires aussi facilement qu'il peut décider de l'itinéraire emprunté

pour raccompagner les athlètes. Marie rapporte cette réalité et ses conséquences : « *L'entraîneur nous matait dans les vestiaires. On s'arrangeait toujours pour ne pas y être seules. Nous savions. Un jour, pourtant, il m'a coincée sous la douche. Les autres étaient déjà parties. On avait l'impression qu'il attendait cette occasion tout le temps.* » Marie connaissait et redoutait *la douche*. Les athlètes savaient toutes que l'entraîneur se trouverait là à se « rincer l'œil » alors qu'elles avaient franchi le seuil des limites de son autorité. Chaque fin d'entraînement s'accompagnait de l'angoisse d'être celle qui se *ferait coincer*. Jusqu'au départ des jeunes femmes, l'entraîneur pouvait disposer de leur corps techniquement, moralement, visuellement, sexuellement.

De même – nous l'avons vu – le stage constitue une situation sociale favorable aux agressions. Pour les athlètes, cela implique de se retrouver en la présence physique de leur bourreau en permanence. Clémence « *savais que vingt-quatre heures sur vingt-quatre il pouvait débarquer* », qu'elle était à *sa merci*. Ce n'est pas dans le cadre de l'emploi du temps lié au stage lui-même qu'apparaissent les signes du harcèlement ou que se produisent les violences. Mais dans toutes les situations où peut être instituée une intimité. Pour Anne-Sophie, cela se traduisait par exemple par des invitations permanentes à « *aller boire un coup ou se faire un restau tous les deux* ».

Le lieu d'hébergement constitue bien entendu un espace dans lequel l'entraîneur est libre d'abuser de son pouvoir. La nuit, une tendance se dessine qui consiste à formuler des invitations *l'air de rien*. L'entraîneur ouvre sa porte et s'arrange pour que ce soit l'athlète qui vienne à lui. Béatrice nous confie : « *En partant en stage, j'étais confiante, je me sentais forte pour l'affronter. Arrivées à l'hôtel, toutes les filles étaient deux par chambre, et moi, seule, à côté de la sienne. [...] Il m'a dit que si je voulais le voir à n'importe quelle heure sa porte était ouverte.* » Voilà pour la version *qui m'aime me suivre*. Mais les agressions peuvent se faire beaucoup plus explicites comme en témoigne Valérie : « *Me doutant qu'il viendrait, j'avais demandé à une autre athlète de permuter de chambre. Nous n'avons dormi ni l'une ni l'autre. Toute la nuit, il est venu frapper à la porte de la chambre où il pensait me trouver.* »

Que l'entraîneur s'organise pour se retrouver seul avec l'athlète qu'il harcèle constitue d'emblée un abus de pouvoir repérable bien avant que ne se produisent des agressions physiques. Laisser sa porte ouverte à une athlète revient à poser un collet. En outre, l'entraîneur profite de son pouvoir d'organisation

de l'emploi du temps et des espaces pour isoler sa victime et la rendre ainsi disponible et affaiblir ses résistances. C'est ce dont témoignent Clémence ou encore Béatrice : « *Un jour, je me suis entraînée seule. Lorsque je suis allée rapporter les clés, il m'a proposé de rester, me disant que son fils (un camarade de classe) et des lanceurs qui étaient en musculation allaient passer boire un coup. Il m'a félicitée de mes progrès et de mon investissement. Il s'est assis près de moi, sur le canapé. Il était très proche physiquement, trop proche.* » Béatrice a finalement été violée. Curieuse similitude, troublante proximité des stratagèmes, de la part d'entraîneurs qui opèrent à l'identique, abusant de la confiance des athlètes pour s'appropriier leur corps. Les moyens employés (se retrouver seule dans une chambre, dans une voiture, lors d'entraînements *personnalisés*...) résultent d'une subtile tactique qui consiste à provoquer sciemment une rencontre tout en faisant comme si elle était le fruit du hasard.

En ce qui concerne les entraînements, l'emprise fonctionne aussi parce qu'ils peuvent être perçus initialement par l'athlète comme une faveur, un intérêt particulier. De nombreux témoignages rendent compte de la manière dont – dans un premier temps – les jeunes femmes éprouvent une certaine fierté et se sentent valorisées dans leur corps d'athlète. Les jeunes femmes s'imaginent alors que si l'entraîneur s'intéresse à elles, c'est qu'il a confiance en leurs possibilités et qu'il tient à les faire progresser.

La confusion vient du fait qu'elles pensent que l'entraîneur prend essentiellement en compte leur corps performant, alors qu'il érotise leur corps de femme. Par des stratagèmes rendus acceptables grâce à une argumentation fondée sur la qualité de la préparation ou la serviabilité, l'entraîneur s'arrange finalement pour disposer du corps de *son* athlète. L'imaginaire masculin, empreint de domination, s'immisce dans la relation entraîneur-athlète. Il s'ensuit une double possession de la sportive et de la femme dont l'aboutissement est le libre usage par l'entraîneur du corps de *son* athlète, *sa* chose.

Par ailleurs, l'emprise de l'entraîneur s'opère d'autant plus fortement qu'il maintient les athlètes dans la crainte. Georges Magnane notait : « *Quand les entraîneurs du type despotique affirment que leurs loyaux sujets sont d'autant plus heureux qu'ils leur sont plus totalement soumis, ils disent la vérité.* »⁹ Cette catégorisation naïve des entraîneurs renseigne toutefois sur le fait qu'il s'agit d'une perception contenue

9 – Georges Magnane, *Sociologie du sport*, Paris, Gallimard, 1964.

dans la relation entraîneurs-athlètes. Cette autorité provient de la structure hiérarchisée de la relation mais également d'une de ses spécificités qui concerne le travail sur le corps même des athlètes.

L'empreinte ou le marquage des corps

L'entraîneur fait en effet un *usage corporel* de l'athlète dont il a la charge. L'emprise se fait directement sur le corps à partir d'une mise en forme de la gestualité selon des principes d'efficacité. Tout le travail de l'entraîneur consiste à s'approprier un corps pour y inscrire les règles de l'efficacité, les transformer en *tableaux vivants*¹⁰ de la réussite sportive.

La maîtrise de l'entraîneur sur l'athlète est technique par nature et suppose une maîtrise corporelle d'autrui. La toute puissance de l'entraîneur s'érige dans la mise en conformité du rapport au corps de l'athlète avec les exigences de la réussite sportive. Détenteur d'un savoir supposé, l'entraîneur devient un référent exclusif sur le stade, mais aussi dans la vie quotidienne où ses prescriptions concernent l'alimentation, l'hygiène de vie, avec tout ce que cela comporte de contraintes corporelles. Dans les sports individuels notamment cette toute puissance s'affermir dans la dualité de la relation¹¹.

Le désir de l'entraîneur peut se traduire par la volonté de laisser une marque sur l'autre, d'y imprimer sa griffe. C'est ce que l'on peut appeler l'empreinte technique. Le corps de l'athlète est façonné par l'entraîneur dont la « patte » marque l'athlète dans sa chair. L'inscription des principes de la performance sur le corps même des sportifs/sportives caractérise l'emprise sportive. La proximité corporelle entre l'entraîneur et ses athlètes est avant tout une proximité fonctionnelle qui induit une quasi quotidienneté de la rencontre des corps.

Aussi, les premiers contacts corporels s'inscrivent dans la continuité du travail technique. Ils constituent des agressions subtiles

10 – Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien*, Paris, Gallimard, tome 1 « Arts de faire », 1990, p. 206.

11 – C'est donc en « toute logique » que le lancer de marteau féminin (a) produit autant de victimes malgré le peu de pratiquantes. Outre le fait que le virilisme y fonctionne à plein, le peu d'effectifs multiplie les occasions d'isolement entre l'entraîneur et l'athlète.

et imperceptibles à leur origine. Ainsi Béatrice confie-t-elle que *« ses mains sur mes épaules, le dos, la taille ne m'inquiétaient pas puisque cela était toujours associé à une petite douleur que je ressentais ou au souci de me réconforter. Il me touchait le ventre pour tester mes abdominaux, me prenait en exemple pour les étirements des ischios car j'étais très souple. Il me prenait alors les chevilles et montait ma jambe. Ou bien encore, il arrivait par derrière et massait mes épaules contractées, sans me le demander. Lors des démonstrations techniques, il me choisissait, posait ses mains sur mon bassin, ou plus précisément sur les fesses pour montrer le mouvement de rétroversion, pareil pour les épaules, où il descendait franchement sous les aisselles à la naissance des seins. Mais cela ne me choquait pas, je le considérais comme un proche, même si ses mains insistaient... »* La main de l'entraîneur posée sur le corps est un élément utilisé dans la transmission du savoir technique. La pression exercée sur une articulation ou un groupe musculaire travaille à marquer le corps d'impressions recherchées pour accroître l'efficacité sportive. Béatrice a bien conscience que les mains de son entraîneur s'aventurent au-delà de ce que le lui autorisent les exigences techniques, mais elle a confiance. Elle ne peut pas imaginer, à quatorze ans, que ses mains recherchent consciemment à entrer en contact avec son corps de femme.

Les violences dont furent victimes les différentes athlètes rencontrées indiquent le poids de cette imposition corporelle quotidienne des désirs : regards, bise faite au coin des lèvres, main passée dans les reins, pression des doigts sur les bras... Bref, tout ce qui peut construire un contact plus prolongé que les contacts socialement acceptés est utilisé de manière à bien faire prendre conscience à la jeune athlète qu'elle est devenu un objet de désir sexuel. Ces contacts se font encore plus explicites lorsque l'entraîneur isole l'athlète (dans un vestiaire, un local à matériel, une voiture, un couloir). Ils visent alors explicitement les parties du corps les plus connotées sexuellement : seins, fesses, cuisses... La possession de l'athlète par l'entraîneur se transforme en celle de la jeune femme par l'homme.

Prises au piège

Ces violences sont préparées par la tolérance à l'égard des humiliations, des souffrances, des privations acceptées en contrepartie des résultats sportifs. La convergence des désirs de réussite sportive de l'entraîneur, des parents, des dirigeants, ou encore des amis

et de l'entourage proche « condamne » le/la jeune athlète à faire sien les désirs des « autres significatifs » et le/la pousse à accepter tout un tas de petites violences ordinaires *qui ne sont pas directement liées à l'obtention d'un résultat*.

Pour les athlètes, ces violences peuvent même être perçues comme le fruit de leur propre comportement. Ceci ne veut pas dire qu'ils/elles sont consentant(e)s, ni même qu'ils/elles peuvent s'y soustraire. Mais lorsque l'entraîneur les humilie, les brusque, les « engueule », les athlètes recherchent dans ce qu'ils/elles ont fait les causes de cette attitude et espèrent par l'acceptation de ces violences banales reconquérir l'estime de leur *bourreau légitime*. Ce processus est très proche de celui qui est à l'œuvre dans les violences physiques répétées au sein du cercle familial ou de l'entreprise par exemple. Le parent ou l'homme violents trouvent toujours dans le comportement de leur victime une justification à la violence qu'ils produisent. Ce processus de justification amène les enfants à se sentir coupables de la violence produite par les adultes. « *Ils sont coupables de les décevoir, coupables de leur faire honte, de n'être pas assez bien pour eux.* »¹²

Le témoignage de Catherine illustre parfaitement cette dépendance qui conduit à l'acceptation de comportements blessants. « *Je sais que l'entraîneur national sera intransigeant, jusqu'à devenir parfois intraitable. Des résultats qui ne se situeraient pas à la hauteur des espérances attendues et programmées auraient pour conséquence un comportement cruel de sa part, oscillant entre l'indifférence la plus complète, des phases inquiétantes de silence plus ou moins longues, et les réflexions blessantes et parfois insultantes. Dans ces moments là, il vaut mieux se taire et obéir plus que de coutume. Aussi, je redouble d'efforts et de concentration et je m'applique encore davantage, redoutant à chaque instant la violence de sa voix. Quand je suis fragile, inquiète ou épuisée, plus l'entraîneur élève la voix, plus je le redoute. [...] Sans cesse je me répète [...] que je n'ai pas le droit de "craquer", et encore moins de me décourager. Je n'ai pas le droit de me laisser aller, de m'écouter. Je dois réaliser ce que l'on attend de moi.* »¹³

12 – Marie-France Hirigoyen, *op. cit.*, p. 47. Voir aussi de Daniel Welzer-Lang, *Arrête ! Tu me fais mal ! La violence domestique. 60 questions, 59 réponses*, Québec, Le Jour-VLB éditeurs, 1992, et *Les Hommes violents*, Paris, Indigo & Côté-femmes éditions, 1996 ; d'Élisabeth Badinter, *XY, De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, notamment le chapitre « La virilité dangereuse », p. 210-216.

13 – Catherine Moyon de Baecque, *op. cit.*, p. 46.

La volonté de ne pas décevoir l'entraîneur passe bien sûr par celle de s'en montrer digne à travers les résultats enregistrés lors de compétitions. Mais, dès lors que l'entraîneur projette sur *ses* athlètes un désir d'assouvissement sexuel, la satisfaction ne peut plus venir des performances mais de l'offrande du corps. La contre-performance peut même être attendue aussi bien par l'athlète que par l'entraîneur. Pour Clémence, c'est une manière de desserrer l'emprise, de fuir l'insupportable prédiction : « *Le jour où j'atteindrai 50 m, il me ferait l'amour dans la salle de matériel.* » En revanche, elle fournit à l'entraîneur prédateur l'occasion de renforcer l'emprise. C'est lui qui viendra consoler, sécuriser et garantir un progrès ou une future performance grâce à sa compétence technique et à ses conseils éclairés. C'est encore lui qui offrira un contact protecteur, un contact physique serré, apparemment motivé par le souci de reconforter. Un peu à l'image d'un père incestueux qui entretient cette « *atmosphère malsaine faite de regards équivoques, d'attouchements fortuits, d'allusions sexuelles* ». ¹⁴

Petites violences au quotidien

Mais la contre-performance est aussi un prétexte à mécontentement, à humiliation, à renforcement des méthodes disciplinaires au cours desquelles les athlètes doivent *en chier*, selon une expression utilisée pour traduire l'esprit de ces séances de violence punitive. L'emprise se renforce alors par l'obéissance à l'égard du technicien, et par l'acceptation des souffrances imposées « pour la bonne cause ». Car les séances d'entraînement les plus dures sont justifiées par des objectifs sportifs, les remarques humiliantes par la nécessité de *forger un moral de champion*. Dans l'emprise, *la loi du jeu est cachée* ¹⁵ pour celui ou celle qui la subissent. Les athlètes supportent alors le *triangle* ¹⁶, les séances de musculation forcenées, les fractionnés les laissant au bord de l'épuisement car elles ont intégré les valeurs sportives selon lesquelles les résultats se méritent et sont le fruit de l'effort. En outre, lorsque ces séances sont perçues comme des séances de punition, les athlètes, écrasées par la relation d'emprise, se convainquent qu'elles ne récoltent que ce qu'elles ont mérité. Elles acceptent alors les mots, blessants, humiliants, des

14 – Marie-France Hirigoyen, *op. cit.*, p. 51.

15 – Michel Schneider, « Il pense, donc je suis », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n° 24 (« L'emprise »), automne 1981, Paris, Gallimard, p. 150.

16 – Voir le témoignage de Clémence, p. 118 de ce livre.

mots qui rappellent sans cesse le rapport de domination, les mots, utilisés *pour blesser sans laisser de traces* (Marie-France Hirigoyen).

Le regard qu'elles portent dans leurs témoignages sur ce qui se passait alors est devenu possible, à partir du jour où elles se sont dégagées de cette relation. Toutes concèdent qu'elles croyaient réellement être responsables des brimades endurées, certaines mêmes les recherchaient, comme preuves de l'intérêt que l'entraîneur leur portait. Elles étaient pour lui un jouet vivant à disposition.

En psychanalyse, la pulsion d'emprise « *assure une fonction vitale : maintenir, dominer l'objet pour en disposer, fonction qui peut être mise au service de la sexualité, mais n'en fait pas partie intrinsèque. La cruauté elle-même n'est que le constat objectif des effets de la pulsion d'emprise sur l'objet, mais point mode de jouissance sexuelle.* »¹⁷ D'ailleurs, la grande jouissance retiré de la manipulation de l'autre, marionnette de chair, n'est pas l'apanage des auteurs de violences caractérisées. Dans la plupart des cas, lorsqu'un entraîneur impose à son athlète des travaux forcés qu'il enrobe de rationalisations techniques ou physiologiques, il « *considère que celui qui la subit n'a pas le droit de se plaindre. La victime n'est plus qu'un objet gênant dont l'identité est niée. Il ne lui est reconnu aucun droit à un sentiment ou à une émotion.* »¹⁸ Elle bénéficie alors d'un curieux traitement de faveur auquel elle ne peut pas se soustraire et dont elle ne peut s'offusquer. « *Alors que les abdominaux se faisaient habituellement par séries de 20, il m'imposait lorsque j'étais seule avec lui des séries de 200. C'était une véritable torture. Le ventre brûle. Tu n'as plus qu'une solution : te concentrer pour dépasser la douleur. Et surtout ne pas lâcher, ne pas lui montrer que tu souffres. De toute façon, je n'avais pas le droit à la parole.* » (Mathilde). Par son attitude, l'entraîneur conserve les athlètes sous sa coupe en les réduisant à être des corps obéissants.

Il maintient ainsi la relation de dépendance dans laquelle s'exprime sa toute-puissance. Il est celui qui impose et qui dose les exercices, imprimant dans la chair de l'athlète cette *douleur consentie de la culture sportive* (David Le Breton). Il reste ainsi le maître et affermit son emprise, en jouant de son pouvoir de contrôler les corps en orchestrant la douleur. Ainsi, l'athlète reste à sa place, objet technique dont le corps n'est qu'une variable manipulable.

17 – François Gantheret, « De l'emprise à la pulsion d'emprise », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, *op. cit.*, p. 107.

18 – Marie-France Hirigoyen, *op. cit.*, p. 77-78.

Fort de son autorité technique, l'entraîneur peut en effet justifier les exercices les plus pénibles et les vexations les plus humiliantes. Face à lui, l'athlète sous emprise est un être dont la personnalité tout entière est au service de la performance. Sur son corps passe « le rouleau compresseur du conditionnement », qui le pousse à « *accepter certains entraînement très durs mais nécessaires pour progresser* ». Son corps est totalement soumis aux exigences de la préparation, avec comme seule « *bantise-: avoir récupéré pour être en forme et performant [...], et supporter les charges d'entraînement qui deviennent au fil des jours, de plus en plus importantes* ». La robotisation des tâches lors de l'entraînement et la souffrance faite au corps sont perçues par les athlètes comme des nécessités. Leur vie est réglée par l'alternance des temps de travail et de repos, le souci d'une diététique adaptée, « *ce qui signifie, par conséquent, [d']accepter les privations et la rigueur d'une existence programmée et limitée* »¹⁹.

L'emprise institutionnelle

L'emprise institutionnelle s'étend ainsi à travers une chosification de l'athlète dont le corps est valorisé par la performance produite. « *Automatisé à l'extrême, le champion oublie son corps* »²⁰, ou plutôt, il le délègue à l'entraîneur qui le prend en charge.

La participation de l'entraîneur à l'amélioration du rendement corporel place en outre les athlètes en situation de dette symbolique. L'athlète se sent redevable et ne peut que reconnaître la compétence de son entraîneur. Peu de choses empêchent que cette compétence reconnue ne se transforme en maîtrise totale, niant la personnalité de l'athlète, d'autant plus que les seuls désirs légitimes qu'il peut exprimer sont ceux qui s'inscrivent dans les projets de l'institution et que l'entraîneur a pour tâche de lui inculquer. Les victimes des violences décrites sont victimes de l'institution autant que d'un individu singulier, même si celui-ci porte une culpabilité incontestable dans le processus. Par l'entraînement se réalise l'incorporation des normes et des valeurs au sens littéral du terme, c'est-à-dire des valeurs faites corps. Ainsi en

19 – Catherine Moyon de Baecque, *op. cit.*, p.-33 à 44.

20 – Michel Caillat, « De la libération du corps au corps glorieux », *Actions et Recherches Sociales*, Toulouse, Ères, n°-1, 1985, p. 96.

va-t-il de l'acceptation du travail, de l'effort, de la souffrance, toujours rapportés à un objectif institutionnel fonctionnant comme argument. À travers ce processus, « *l'emprise s'empare non seulement des corps, mais elle y prend corps. C'est par un procès d'auto ou d'allo-transformation du corps que certaines instances sociales ou politiques "s'incrustent", s'enracinent en tant que mécanismes de "libre acceptation" d'une dépendance.* » L'entraînement participe à cette emprise sur le corps de l'athlète « *par laquelle un ordre culturel s'empare, corps et âme, de l'individu* »²¹. La neutralisation et la normalisation des désirs de l'athlète s'opèrent par leur mise en conformité avec ceux de l'institution.

La relation à l'entraîneur est celle par laquelle les athlètes incorporent la hiérarchie et les relations de domination qui structurent l'institution sportive. C'est par elle que s'établit une *emprise molle*²², diffuse, insidieuse qui s'exerce sur le jeune sportif qui n'a d'autre choix que d'accepter les objectifs, les valeurs et les normes de l'institution sportive au sein de laquelle il n'existe qu'en fonction de son statut de « producteur de performance ». Cette relation se concrétise par la situation d'entraînement qui peut se comprendre comme une situation potentiellement perverse ou encore définir un contexte pervers. En appeler à la perversité se comprend par la volonté de renforcer l'idée que les violences dont il est question sont le fruit d'une domination et qu'elles s'exercent au sein d'une emprise dans laquelle la victime est doublement agressée : physiquement et moralement. Il y a perversité parce que l'auteur de violences a conscience à la fois qu'il les exerce et que son autorité lui permet de les exercer. Employé ainsi, cette notion contient un jugement de valeur bien sûr, mais qui porte sur les actes commis. Elle n'implique pas en revanche de connotation à propos d'une quelconque nature « déviante » des agresseurs.

Plus généralement, ces situations perverses tendent à instituer les membres dominants d'un groupe en pervers ponctuels ordinaires, ou en pervers sociaux légitimes vis-à-vis des membres les plus faibles. Dans de tels contextes, structurés hiérarchique-

21 – Jean-Marie Brohm, « L'emprise au corps », *Quel Corps ?*, n° 28-29, décembre 1985, p. 37 et 49.

22 – Eugène Enriquez, « Molle emprise et charme discret de l'éducation démocratique », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, *op. cit.*, p. 221-244. Pour cet auteur, *l'emprise molle* est celle qui est produite sur les individus par les grandes organisations (parmi lesquelles figure en conséquence le sport), les techniques publicitaires, l'arsenal des lois, l'appareil répressif, etc.

ment, les individus peuvent adopter des comportements qu'en d'autres circonstances, ils trouveraient inadmissibles. Cette logique sociale produit un enchaînement de significations par lequel il est possible – si l'on n'y prend garde – de glisser de la répulsion d'actes *odieux*, *ignobles*, à l'acceptation d'actions de même nature mais qualifiées d'*anodines*, d'*innocentes*, etc.

La relation de l'entraîneur à ses athlètes contient ce glissement potentiel. En abolissant les frontières entre le lieu sportif et les lieux de l'intime, entre le quotidien et le sexuel, en alternant les remarques techniques visant à renforcer le corps performant et les remarques à caractère sexuel s'adressant au corps de la jeune femme, l'entraîneur entretient un climat incestuel. Les violences germent alors sur le terreau de la masculinité et de l'organisation hiérarchisée de l'institution. Un triple pouvoir entretient la relation d'emprise qui lie dans un rapport hiérarchique l'entraîneur et l'athlète : la domination de l'homme sur la femme, de l'adulte sur l'enfant ou l'adolescent, de l'entraîneur sur l'athlète.

Pour casser ce pouvoir, il est nécessaire d'avoir conscience des mécanismes par lesquels il se perpétue, de repérer les petits riens par lesquels il se fait oppressant. Il ne s'agit pas de tomber dans la paranoïa mais de permettre à chaque acteur de la relation d'échapper à l'apparente inéluctabilité de l'emprise.